



Arnanaque mariage gris annulation de mariage

Par **marie90**, le **09/12/2007 à 17:15**

bonjour j aimerais annuler ce mariage qui ne tient pas la route rien ensemble pas de rapport sexuel ou une fois tout les 4 mois 5 mois nous somme marié depuis avril 2006 . il ne sort jamais avec moi .ne participe a rien .notre difference d age es de 11ans .je pense qu il a fait sa rien que pour les papiers .pas de compte joint .aucun achat il pense cas lui et envoyer de l argent en algerie.merci de repondre salutations distinguées.

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008 à 14:09**

Bonjour.rnrnDemandez le divorce, ce sera beaucoup plus simple.rnrnSi vous demandez l'annulation, ce sera beaucoup plus délicat à démontrer.

Par **lola31**, le **08/10/2010 à 15:08**

laure.ladeuix@sfr.fr
rnLaure , travailleur social à la retraite a aidé ou aide de très nombreuses victimes et a oeuvré avec les autorités de tutelles et les politiques dans la reconnaissance du mariage frauduleux a but migratoire (mariages gris) dont la loi a été votée à l'A.Nationale.
rn rn,vous pouvez vous adresser à elle directement sans passer par l'ANVI , elle vous aideraGRATUITEMENT pour vous orienter , pour régler au mieux vos problèmes grace à ses contacts dans le domaine de la justice ,rn-avec l'avocat,rn-avec les organismes sociauxrn-aide à la constitution de lettres au PROCUREUR ,rn-aide pour la famille etc.....rn

rnVoyez avec les administrateurs des forums si on peut l'insérer rapidement .

Par **aicha29**, le **08/01/2011 à 21:53**

Bonjour,rnrnJe ne cherche pas à annuler mon mariage, je suis en procédure de divorce pour faute, je souhaite porter plainte pour mariage frauduleux et donc qu'il soit jugé et punis, il se fout de moi depuis 2007, et moralement ça va pas bien pour moi.rnrnIl a pas conscience du mal qu'il me fait!rnrnPuis je porter plainte pour mariage gris? j'ai pas de preuve sauf de mes proches (attestations écrites) ils ne l'ont vu que 3fois, j'ai peur que ce dépôt de plainte se retourne contre moi...rnrnDois je prendre un avocat pour porter plainte? je ne demande aucun dédommagement, je veux qu'il soit reconnu coupable d'escroquerie sentimentale, j'ai donné de l'argent, il respecte pas les gens, pas le mariage, c'est dégueulasse.rnrnMon avocate qui s'occupe de mon divorce pour faute, peut elle s'occupe de ça? rnrnen février 2011, cela fera 3ans de mariage sur papier, est ce qu'il y a un délai pour déposer plainte pour mariage gris.rnrnDe plus, il n'a pas eu les papiers, j'ai senti l'arnaque avant!rnrnQuelle preuve puis je donner? est ce que la Police s'occupera de mener son enquête? j'ai peur qu'il manipule aussi la police, en tout cas, mon vécu avec lui démontre bien qu'il m'a manipulé!rnrnMerci,

Par **aicha29**, le **08/01/2011 à 21:54**

Bonjour,rnrnJe ne cherche pas à annuler mon mariage, je suis en procédure de divorce pour faute, je souhaite porter plainte pour mariage frauduleux et donc qu'il soit jugé et punis, il se fout de moi depuis 2007, et moralement ça va pas bien pour moi.rnrnIl a pas conscience du mal qu'il me fait!rnrnPuis je porter plainte pour mariage gris? j'ai pas de preuve sauf de mes proches (attestations écrites) ils ne l'ont vu que 3fois, j'ai peur que ce dépôt de plainte se retourne contre moi...rnrnDois je prendre un avocat pour porter plainte? je ne demande aucun dédommagement, je veux qu'il soit reconnu coupable d'escroquerie sentimentale, j'ai donné de l'argent, il respecte pas les gens, pas le mariage, c'est dégueulasse.rnrnMon avocate qui s'occupe de mon divorce pour faute, peut elle s'occupe de ça? rnrnen février 2011, cela fera 3ans de mariage sur papier, est ce qu'il y a un délai pour déposer plainte pour mariage gris.rnrnDe plus, il n'a pas eu les papiers, j'ai senti l'arnaque avant!rnrnQuelle preuve puis je donner? est ce que la Police s'occupera de mener son enquête? j'ai peur qu'il manipule aussi la police, en tout cas, mon vécu avec lui démontre bien qu'il m'a manipulé!rnrnMerci,

Par **beatrice09**, le **03/04/2013 à 09:51**

bonjour je suis dans votre cas je me suis marié en juin 2011 et j'aurai jamais du k elle cata j'y crois pas encore il s'est passé tellement de chose entre la violence et les mensonges ap kan il a cru être sûr d'avoir sa carte il m'a quitté mais manque de pot pour lui il ne l'a pas eu alors comme j'en avais quitté j'ai demandé le divorce mais par la suite m'a harcelé en me faisant croire à son amour et même menacer pour que je l'annule je l'ai fait par peur et là qu'il a sa carte depuis février il a encore changé et fait ce qu'il veut je suis libre il me dit je fais ce que je veux depuis le 27 mars il n'est plus à la maison ai pris rdv à mon avocat

Par **amajuris**, le **03/04/2013 à 10:24**

béatrice,rnvotre message est incompréhensible,aucun signe de ponctuation;rnévaluez le langage sms !rnsi vous voulez une réponse.rncdt

Par **dounia1342**, le **18/04/2013 à 22:31**

bonsoir,je me suis marié au mois de novembre 2011 en Algérie je suis de nationalité Française et le mariage c'est mal passer il y a eu pas mal de problèmes je me suis rendu compte que c'était que par intérêt donc dès mon retour en France j'ai consulter un avocat qui je trouve ne fais pas avancer les choses sa fait un ans qui se passe rien j'ai un jugement la semaine prochaine mais j'aurai voulu savoir si il faut que je divorce aussi en Algérie ou il recevra le divorce en Algérie quelle sont les procédures à suivre je suis perdu et me pose beaucoup de question car lui veut un divorce a l'amiable en Algérie mais j'ai peur qu'il me fasse un coup la ba vu que la loi et pour l'homme en Algérie si quelqu'un peut me donner un avis merci

Par **boulle**, le **18/04/2013 à 23:08**

Bonjour,rnTrés franchement il vaut peut-être mieux que tu divorce en algérie , donne une procuration a ton père ou un homme de ta famille afin qu'il te représente là bas . Ca pourrais prendre jusqu'à 4 mois maximum et tu pourras au moins tenter devans les autorités francaise son expulsion ou du moins n'intente rien en France trop long et trop chère pour le même résultat .rnJe sais de quoi je te parle je suis en plein divorce avec ma femme . contacte directement un avocat en algérie et pour maximum 500euros ton affaire sera close . Maintenant quand tu t'es marié est ce que vous avez été devant un consulat francais en algérie pour officialisé le mariage . Si ce n'est pas le cas fonce et fait comme je t'ai dit . Si c'est le cas entame comme même la procédure en algérie et tu fera l'exequature des écrits de ton divorce au TGI de ta région . rnMerci

Par **dounia1342**, le **22/04/2013 à 13:38**

Bonjour,rnJe te remercie pour ta réponse,pour être claire c'est un mariage non consommé je suis passer juste à la mairie en Algérie on n'est passer devant aucun consulat il n y a aucune transcription à Nantes car je voulais pas envoyer les documents à Nantes et là j'ai un jugement le vendredi 26 et je sais pas si je dois y aller ou l'annuler puisque d'après ce que tu me dis l'Algérie serait le mieux sincèrement sava faire bientôt 2 ans que j'avance pas en tout cas je te remercie vraiment pour ta réponse .

Par **boulle**, le **23/04/2013 à 14:20**

Bonjour,rnrnEn laissant trainer la justice en France il risque de faire les papiers lui même . L'annuler tu ne pourras pas le faire car cela fait deux ans que vous êtes marié mais en tout cas la procédure est moins longue en Algérie et moins coûteuse .Ne divorce surtout pas en France vu que tu n'as transcrit aucun document à Nantes to mariage n'est même pas reconnu par l'état Français tout ce que tu as à faire c'est de divorcer en Algérie . Pour moi c'est plus dur car bien que je me sois marié en Algérie je suis dans les registres de l'état civil à Nantes et tu as beaucoup de chance de rien avoir transcrit . Ton avocat aurait dû le savoir et te le dire

Par **dounia1342**, le **23/04/2013** à **23:14**

Bonsoir,merci pour ta réponse ,donc vendredi je me présente pas à mon jugement??? je risque rien??? désolée de te poser autant de questions cette histoire me tracasse tellement ,bonne chance à toi .

Par **boulle**, le **25/04/2013** à **12:26**

BonjourrnrnAnnule tout et lance la procédure en Algérie il y a beaucoup de chance que les tribunaux en France te disent la même chose que moi

Par **dounia1342**, le **25/04/2013** à **12:35**

Bonjour ,rnrnOk je ferais ça merci pour tes réponses c'est vraiment gentil .

Par **sheryne77**, le **18/08/2013** à **14:55**

bonjour dounia,rnrnJ'espère que ta situation a évolué positivement,rnrnje suis dans une situation similaire dis-moi où ça en est des procédures,rnrnsi cela ne vous dérange pas bien entendur,rnrnbon courage